

La Reine a été très sensible au désir que
Monsieur l'auditeur a témoigné de voir
le prisonnier Royal et si cela entre dans
ses arrangements, elle n'a autorisé à le Con-
duire aujourd'hui à quatre heures après
de son départ Royal. Leurs Majestés
s'établiront demain à la Cour, j'ai eu
bien fait de me hâter de demander cette
permission dont Monsieur de St. Louis
profitera également
je sais cette occasion d'offrir à
Monsieur l'auditeur l'assurance de
ma haute et amicale considération.

Ce de main

27.

(St. Louis)

